

Charte de l'information géographique

by Le Moniteur - vendredi, octobre 29, 2010

<https://www.correspondances.fr/charte-de-linformation-geographique/>

Pionnier, dès 2003, de la numérisation du cadastre départemental, le conseil général de la Moselle se dote d'une charte d'information géographique signée par la préfecture de région lorraine et par la direction régionale des Finances publiques.

Les collectivités mosellanes disposent de bases de données cartographiques mutualisées - dont celle de l'IGN - qui constituent un outil d'aménagement du territoire. Le département a également jalonné le territoire de systèmes d'information géographiques répertoriant les données liées à l'urbanisme, aux réseaux, à la voirie, ou encore aux espaces naturels sensibles. La signature de la charte permettra à d'autres partenaires d'intégrer le programme.